

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie I: Éléments obligatoires	I.1 Numéro du document FR-BIO-01.250-0031463.2023.003			I.2 Type d'Opérateur <input checked="" type="checkbox"/> Opérateur <input type="checkbox"/> Groupe d'opérateurs		
	I.3 Opérateur ou groupe d'opérateurs Nom SARL L'EDEN DES THES Adresse Hotel d'entreprises - Z.A. de Langelin 29510 Edern Pays France Code ISO FR			I.4 Autorité compétente ou Autorité / Organisme de contrôle Autorité ECOCERT FRANCE (FR-BIO-01) Adresse B.P. 47 , 32600, L'Isle-Jourdain Pays France Code ISO FR		
	I.5 Activité ou activités de l'opérateur ou du groupe d'opérateurs • Préparation • Distribution / Mise sur le marché					
	I.6 Catégorie ou catégories de produits visées à l'article 35, paragraphe 7, du règlement (UE) 2018/848 du Parlement européen et du Conseil et méthodes de production • (a) Végétaux et produits végétaux non transformés, y compris les semences et autre matériel de reproduction des végétaux Méthode de production: – production biologique, sauf durant la période de conversion • (d) Produits agricoles transformés, y compris les produits de l'aquaculture, destinés à l'alimentation humaine Méthode de production: – production de produits biologiques • (g) Autres produits énumérés à l'annexe I du règlement (UE) 2018/848 ou produits non couverts par les catégories précitées Méthode de production: – production de produits biologiques					
	Le présent document est délivré conformément au règlement (UE) 2018/848 et certifie que l'opérateur ou le groupe d'opérateurs (choisir ce qui convient) satisfait aux exigences dudit règlement.					
	I.7 Date, lieu Date 18 octobre 2023 12:37:28 +0200 CEST Lieu L'Isle-Jourdain (FR)		Nom et signature ECOCERT FRANCE		I.8 Validité Certificat valable du 01/09/2023 au 31/03/2025	

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Fruit à coques, graine et préparation associée: Fruits séchés	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Au Soleil Couchant	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Au coin du Feu	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Ballade hivernale	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Charmante silhouette	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Domaine des rêves	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Escale en provence	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Fruits glacés	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Parlons d'amour	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Plongeon aux caraïbes	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Pureté des montagnes	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Pêche merveilleuse	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Regain d'énergie	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Rooïbos Fruits Rouges	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Thé Minceur	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Tisane relax	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Tisanes à base de chanvre	Biologique
	Infusion d'herbes et de fruits: Voyage en Eden	Biologique
	Plante aromatique et médicinale: Plantes séchées, épices et aromates	Biologique
	Thé / maté: Amande-Vanille	Biologique
	Thé / maté: Assam Chocolat	Biologique
	Thé / maté: Assam Epicé	Biologique
	Thé / maté: Au pied d'un théier	Biologique
	Thé / maté: Cascade de Saveurs	Biologique
	Thé / maté: Ceylan Grade O.P.	Biologique
	Thé / maté: Chimarrao	Biologique
	Thé / maté: China Jasmin High Grade	Biologique
	Thé / maté: China pain mu tan	Biologique
	Thé / maté: Darjeeling F.T.G.F.O.P.	Biologique
	Thé / maté: Détente exotique	Biologique
	Thé / maté: Earl Grey russe	Biologique
	Thé / maté: Earl Grey	Biologique
	Thé / maté: Effluves de printemps	Biologique
	Thé / maté: English Breakfast Broken	Biologique
	Thé / maté: Envolée sauvage	Biologique
	Thé / maté: Fruits Rouges	Biologique
	Thé / maté: Genmaicha	Biologique
	Thé / maté: Grand Yunnan doré G.F.O.P.	Biologique
	Thé / maté: Gunpowder Temple Of Heaven	Biologique
	Thé / maté: Jardin enchanté	Biologique
	Thé / maté: Korakundah F.O.P.	Biologique
	Thé / maté: L'inattendu Maté	Biologique
	Thé / maté: Maté Exotique	Biologique
	Thé / maté: Maté Fruits Rouges	Biologique
	Thé / maté: Maté Oriental	Biologique
	Thé / maté: Maté citron-Gingembre	Biologique
	Thé / maté: Maté vert	Biologique
	Thé / maté: Menthe intense	Biologique
	Thé / maté: Menthe	Biologique
	Thé / maté: Noel Blanc	Biologique
	Thé / maté: Oolong Agrume	Biologique
	Thé / maté: Paradis Vert	Biologique
	Thé / maté: Parfum de rose	Biologique
	Thé / maté: Paysages Exotiques	Biologique
	Thé / maté: Rayon de miel	Biologique
	Thé / maté: Rooïbos Nature	Biologique
	Thé / maté: Rooïbos de Noel	Biologique
	Thé / maté: Sencha	Biologique
	Thé / maté: Sourire ravissant	Biologique
	Thé / maté: South India O.P.	Biologique

Certificat en vertu de l'Article 35, Paragraphe 1, du Règlement (UE) 2018/848 relatif à la production biologique et à l'étiquetage des produits biologiques

Partie II: Éléments facultatifs spécifiques	II.1 Répertoire des produits	
	Nom du produit	Code de la nomenclature combinée (NC) visé au règlement (CEE) n° 2658/87 du Conseil pour les produits relevant du champ d'application du règlement (UE) 2018/848
	Thé / maté: Souvenirs vanillés	Biologique
	Thé / maté: Thé Blanc nature	Biologique
	Thé / maté: Thé Noir nature	Biologique
	Thé / maté: Thé Pu Erh	Biologique
	Thé / maté: Thé Vert nature	Biologique
	Thé / maté: Thé de Noël	Biologique
	Thé / maté: Thés à base de Chanvre	Biologique
	Thé / maté: Voyage antillais	Biologique
II.2 Quantité de produits		
II.3 Informations sur les terres		
II.4 Liste des locaux ou des unités où l'activité est exercée par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs		
II.5 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par l'opérateur ou le groupe d'opérateurs et indiquant si l'activité ou les activités sont effectuées pour leur propre compte ou en tant que sous-traitant réalisant l'activité ou les activités pour le compte d'un autre opérateur, le sous-traitant restant responsable de l'activité ou des activités effectuées		
II.6 Informations sur l'activité ou les activités réalisées par le tiers sous-traitant conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848		
II.7 Liste des sous-traitants réalisant une ou des activités pour l'opérateur ou le groupe d'opérateurs conformément à l'article 34, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848, dont l'opérateur ou le groupe d'opérateurs reste responsable en ce qui concerne la production biologique et pour lesquelles il n'a pas transféré cette responsabilité au sous-traitant		
II.8 Informations sur l'accréditation de l'organisme de contrôle conformément à l'article 40, paragraphe 3, du règlement (UE) 2018/848	II.9 Autres informations	
Nom de l'organisme d'accréditation COFRAC	Seule la version électronique du certificat disponible au lien suivant : [https://webgate.ec.europa.eu/tracesnt/directory/publication/organic-operator/index] fait foi.	
Hyperlien vers le certificat d'accréditation https://tools.cofrac.fr/annexes/sect5/5-0035.pdf		